

## CONVENTION DE STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION ATTESTATION DE QUALIFICATION/ENCADREMENT SPORT ADAPTÉ

### TRANS'FORMATION - Organisme national de formation de la Fédération Française du Sport Adapté,

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : n° 11 75 08 54 75 auprès du Préfet de la Région Ile-de-France,  
Dont le siège social est situé au 3, rue Cépré 75015 PARIS,  
Représenté par Monsieur **Patrick BIDOT**, agissant en qualité de Directeur de Trans'Formation,  
Ci-après désigné « Trans'Formation »,

#### Et

L'association sportive \_\_\_\_\_,  
Dont le siège social est situé à \_\_\_\_\_,  
Représentée par M/Mme \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_,

#### Et

La Ligue Sport Adapté \_\_\_\_\_,  
Dont le siège social est situé à \_\_\_\_\_,  
Représentée par M/Mme \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_,

#### Article 1 :

L'établissement d'accueil, s'engage à donner à M/Mme \_\_\_\_\_ la possibilité d'effectuer un stage pédagogique en situation au titre de la formation et de la préparation de l'Attestation de qualification/encadrement en Sport Adapté, à compter :

Date : du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ pour une durée de  20 H ou  30 H (si mention APT)

Une attestation de stage, signée par le responsable de la structure d'accueil et mentionnant la réalisation des 20 heures par le stagiaire (30h pour APT), sera jointe au rapport de stage.

#### Article 2 :

Le tuteur de stage, M/Mme \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_ a pour rôle de :

- accompagner le stagiaire dans le développement de ses compétences,
- observer le stagiaire en situation d'intervention dans le cadre de son stage en lui permettant d'analyser ce qu'il propose,
- permettre au stagiaire de résoudre les problèmes qu'il peut rencontrer lors de la mise en œuvre de son cycle,
- l'aider à compléter sa formation,
- participer à la certification pédagogique.

#### Article 3 :

Le/la stagiaire, s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure d'enseignement et à participer activement à la formation qui lui est dispensée.

#### Article 4 :

La structure d'accueil, le tuteur et le stagiaire, doivent être assurés en responsabilité civile en application des articles 1382 et 1384 du Code Civil.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_.

Cachet et signature du responsable de la structure d'accueil

Cachet et signature signature de Trans'Formation

Cachet et signature de la Ligue Sport Adapté

Signature du tuteur de stage

Signature du stagiaire

## ATTESTATION DE STAGE PRATIQUE ATTESTATION DE QUALIFICATION/ENCADREMENT SPORT ADAPTÉ

À compléter et signer à chaque mois (une fiche par mois) et à retourner à la fin du stage pratique

MOIS :		STAGIAIRE :
DATES	NOMBRE D'HEURES	
1		<b>LIEU DU STAGE (NOM ET ADRESSE)</b>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		<b>SIGNATURE DU TUTEUR</b>
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		<b>DATE ET SIGNATURE DU STAGIAIRE</b>
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		<b>DATE ET SIGNATURE DE L'ORGANISME DE FORMATION</b>
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL DES HEURES :		